

BOURSES 2017-2018 en ligne

Cette année la demande de bourse pourra s'effectuer directement par les familles sur internet, à partir du portail teleservices.ac-lille.fr. Les codes d'accès seront transmis à partir du 11 septembre par les professeurs principaux.

Vous avez **jusqu'au 18 octobre** pour déposer votre demande **en ligne**, jusqu'au **9 octobre pour la version papier**.

Vous pouvez au préalable examiner vos droits à la bourse grâce au simulateur mis à disposition sur le site du ministère de l'Éducation Nationale ([cliquez ici](#))

[caption id="attachment_2303" align="alignleft" width="300"]



Page d'accueil du site de teleservices[/caption]



Si vous ne souhaitez ou pouvez pas procéder en ligne, vous pouvez télécharger et imprimer le dossier ci-dessous. Il devra être remis dûment renseigné, accompagné des pièces demandées au secrétariat d'intendance avant le 9/10.

[dossier bourse ligne imprimer](#)